

**1<sup>ERE</sup> RENCONTRE 2020-2021 DE LA TGIRT CHAUDIÈRE-APPALACHES**

<b>DATE</b>	<b>LIEU</b>	<b>RESPONSABLE</b>
Mercredi 10 sept. 2020 9h à 14h20	En ligne (Plateforme <i>Réunions</i> <i>Connexion Affaires</i> )	Amélie Denoncourt Courriel : adenoncourt@montmagny.com Téléphone : 418 248-5985, poste 347

**PROJET DE COMPTE-RENDU**

<b>PERSONNES PRÉSENTES</b>	<b>DÉLÉGUÉS</b> (avec droit de vote)	<b>SIÈGE</b>
	Martin Béland Catherine Bouchard Marie Brousseau Steve Cadorette François Lajoie Jean-Claude Marcoux Yvon Marcoux Pablo M. Rousseau Gilles Paquet Geneviève Paré Martin Paulette Daniel Racine Mathieu Turcotte	Exploitation forestière : détenteur d'un PRAU Certification : Détenteur de certificat Acériculture : Acériculteur UA 035-71 (Appalaches) Acériculture : Acériculteur UA 034-51 (Lotbinière) Eau : Organisme de bassin versant Faune : Chasseurs et pêcheurs Acériculture : Acériculteur UA 035-71 (Beauce) Territoire : MRC Faune : ZEC Territoire : MRC Environnement : Conseil régional de l'environnement Territoire : MRC Parc : Parcs régionaux
	<b>PERSONNES RESSOURCES</b> (sans droit de vote)	<b>SIÈGE</b>
	Amélie Denoncourt Thomas Faguy-Bernier Béatrice Lacasse Jason Lamontagne Pierre-Luc Roussel (am)	Délégataire de gestion Représentant ministériel : MFFP – DGFo Représentante ministérielle : MFFP – certification Représentant ministériel : MFFP – UG Fédération des producteurs acéricoles du Québec
	<b>INVITÉS</b>	<b>SIÈGE</b>
	Martin Cloutier (am) Sylvain Lamontagne (am) Stéphane LeBel (am)	Représentant ministériel : MFFP – DGFo Représentant ministériel : MFFP – UG Représentant ministériel : MFFP – DGFo
<b>PERSONNES ABSENTES</b>	<b>DÉLÉGUÉS</b>	<b>SIÈGE</b>
	Dave Chouinard Jean-Marc Couture Jimmy Deschênes Jean-Philippe Jacques (am)	Industrie forestière : BGA Faune : Trappeurs Industrie forestière : BGA Représentant ministériel : MFFP – UG

## ÉLÉMENTS IMPORTANTS

SUIVI  
(RESPONSABLE;  
ÉCHÉANCIER)**01 Mot de bienvenue et tour de table**

9 h 00

Mme Amélie Denoncourt souhaite la bienvenue aux délégués et aux personnes-ressources. Elle explique ensuite quelles sont les règles à respecter pour assurer le bon fonctionnement de la rencontre en ligne.

Elle souligne la présence de :

- Béatrice Lacasse, de la Direction de la gestion des forêts du MFFP, qui sera notre nouvelle représentante ministérielle pour la certification et les consultations publiques ;
- Jean-Philippe Jacques, du MFFP, qui assure l'intérim de M. Richard Labrie pendant ses vacances.

Un «tour de table» virtuel est réalisé.

**02 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

9 h 12

Mme Amélie Denoncourt fait la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue et tour de table
2. Lecture et adoption de l'ODJ
3. Lecture et approbation du CR de la dernière rencontre
4. Suivi des actions découlant de la dernière rencontre
5. Présentation au sujet des AIPL
6. Présentation de la proposition de potentiel acéricole à prioriser par le MFFP
7. Discussion au sujet de la proposition de potentiel acéricole à prioriser et actions à prendre
8. Présentation des propositions de PAC
9. Présentation de la PRANA pour l'UA 035-71
10. Présentation des nouveaux SIP et informations au sujet des consultations publiques à venir
11. Approbation du Rapport annuel 2019-2020 de la TGIRT
12. Demande d'appui à un projet du COBARIC
13. Divers
  - a. Demande de mesure d'harmonisation de la Zec Jaro
  - b. Fusion des UA
  - c. Données géomatiques à inclure à une entente de partage de données
  - d. Dates des prochaines rencontres
  - e. Assemblée des partenaires
  - f. Entrevues individuelles
14. Fin de la rencontre

**DEC\_2020-09-10-01**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

---

**03 Lecture et approbation du compte-rendu de la dernière rencontre** 9 h 15

---

Le lien pour la plus récente version du compte-rendu de la rencontre du 13 février 2020 a été transmis aux membres par courrier électronique le 3 septembre 2020, ce qui leur a permis de lire le compte-rendu à l'avance.

**DEC\_2020-09-10\_02**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

---

**04 Suivi des actions découlant de la dernière rencontre** 9 h 17

---

Mme Amélie Denoncourt fait le suivi des actions découlant de la dernière rencontre qui ne seront pas abordées à un autre moment pendant la rencontre :

- Au point 7 : Les mandataires ont peaufiné et finalisé leur proposition de PAC au printemps. Le comité de coordination a pris la décision (**DEC\_2020-02-13\_03**) de retenir les PAC suivants et d'accorder le financement indiqué ci-dessous :
    - o Projet de caractérisation multiressource et de propositions de modalités d'aménagement de la forêt publique du corridor de la rivière Portage (10 000 \$)
    - o PAC sur l'état des traverses de cours d'eau en forêt publique sur le territoire de l'OBV de la Côte-du-Sud, de l'OBV du fleuve St-Jean et du Conseil de bassin de la rivière Etchemin Lévis-Est (10 000 \$)
  - Au point 9 : En lien avec la création d'un comité sur les enjeux acéricoles, le MFFP a désigné deux ingénieurs forestiers qui pourront représenter le MFFP lors des rencontres du comité et une première rencontre virtuelle du comité s'est tenue le 9 juillet.
  - Au point 10 : Les délégués avaient des questions en lien avec la présentation des mécanismes de règlement des différends pour l'harmonisation. Les réponses du MFFP ont été transmises dans un courriel de suivi en mars : 1) Lors du non-respect d'une mesure d'harmonisation, il faut faire parvenir une fiche de signalement (fiche vierge disponible sur le Drive) à l'Unité de gestion (UG) et 2) Le 300 % de chantiers (l'équivalent de 3 ans de récolte) que le MFFP doit fournir aux BGA à chaque année n'inclut pas le 25 % de volume destiné au BMMB. Les chantiers du BMMB sont sélectionnés au début du programme quinquennal et ce, pour 5 ans. À chaque année, 100 % de chantiers (l'équivalent de 1 an de récolte) du BMMB sont mis aux enchères (les acheteurs n'ont pas de choix supplémentaires comparativement aux BGA qui sélectionnent parmi 300 % de chantiers).
-

- 
- Au point 12 : À propos du projet de fermeture d'un chemin planifié par Gestion Forap, un consensus (**DEC\_2020-02-13\_06**) a été obtenu par courriel après une période de consultation : Les membres de la TGIRT conviennent que le chemin identifié par Gestion Forap inc. peut être fermé de façon permanente une fois les opérations forestières terminées.
  - Au point 13a : Mme Amélie Denoncourt soumet une proposition de lettre de remerciement pour Mme Marie-Andrée Boisvert suite à la suggestion des membres de la TGIRT de souligner les années d'implication de Mme Boisvert depuis le début des travaux de la TGIRT.
- 

**05 Présentation au sujet des AIPL**

9 h 25

M. Martin Cloutier fait la distinction entre les 3 cartes en lien avec les AIPL qui sont utilisées actuellement et présente une carte des sites potentiels pour les AIPL (sur le Drive, voir la présentation [Carte potentiel AIPL RG12 10sept2020.pdf](#)).

Il y a la carte des sites potentiels pour les AIPL qui correspond au territoire des 2 UA duquel on a soustrait des superficies non compatibles avec les AIPL (ex : marécages arborescents, érablières potentielles, types écologiques peu productifs, pentes de 31-40 %, etc.) (données du 5<sup>e</sup> inventaire). Il y a le registre AIPL qui évolue d'année en année pour inclure et conserver les superficies où des traitements intensifs (éclaircie pré-commerciale, plantation, coupe progressive irrégulière à couvert permanent et coupe de jardinage) ont été réalisés (*i.e.* où des investissements ont été faits). Et il y a la carte des AIPL potentielles qui avait été définie lors d'un travail conjoint entre le MFFP et la TGIRT il y a environ 7 ans.

M. Cloutier spécifie que le dossier des AIPL sera regardé plus en détails lors de la prochaine rencontre du comité de travail sur la Stratégie de production de bois.

Après une courte période de questions, on en conclut que la carte des sites potentiels des AIPL pourrait être modifiée suite au travail à faire pour déterminer le potentiel acéricole à prioriser, ou suite à des inventaires terrains qui viendraient valider certaines données écoforestières par exemple.

---

**06 Présentation de la proposition de potentiel acéricole à prioriser par le MFFP**

9 h 50

M. Stéphane LeBel présente le résultat du travail du MFFP pour cartographier le potentiel acéricole à prioriser sur terre publique (sur le Drive, voir la présentation [PAP TGIRT R12 20200910.pdf](#)).

---

Les critères provinciaux du MFFP (sur la base des cartes écoforestières, données du 4<sup>e</sup> inventaire) sont :

- Plus de 50 % de la surface terrière en érable ;
- Plus de 150 entailles/ha (selon les normes actuelles) ;
- Moins de 50 % de la surface terrière doit être affectée par des perturbations ;
- Plus de 1 ha en superficie.

Parmi les peuplements retenus selon les critères provinciaux, le MFFP en région retient les peuplements qui répondent à l'ensemble des conditions ci-dessous :

- Les peuplements dont la tenure de gestion est sous la juridiction du MFFP ;
- Les peuplements sur des types écologiques FE20, FE21, FE22, FE30, FE31 et FE32 ;
- Les peuplements offrant 150 entailles/ha selon les normes de 2023 ou 200 entailles/ha selon les normes actuelles ;
- Les peuplements de plus de 5 ha ;
- Les peuplements qui ne font pas partie d'une aire d'intensification de la production ligneuse (AIPL) projetée.

Au final, il resterait 409 ha de peuplements à intégrer dans le potentiel acéricole à prioriser (PAP) de la région de Chaudière-Appalaches (chiffre à revoir, car c'est le shapefile des sites potentiels pour les AIPL – plutôt englobant – qui a été utilisé et non le registre AIPL ou les AIPL potentielles définies par le MFFP et la TGIRT).

La TGIRT a 30 jours pour faire parvenir à la DGFo du MFFP des commentaires sur le PAP proposé par le MFFP.

Certains membres posent des questions. Il est entre autres demandé comment le nombre d'entailles à l'hectare est pris en compte à partir des données écoforestières. M. LeBel se renseignera auprès de la direction des inventaires forestiers (DIF) afin d'avoir plus de précisions sur la corrélation qui a été faite entre les données écoforestières et le nombre d'entailles à l'hectare.

S'informer de la corrélation qui a été faite entre les données écoforestières et le nombre d'entailles/ha (Stéphane LeBel ; avant la prochaine rencontre du comité «acéricole»)

---

**07 Discussion au sujet de la proposition de potentiel acéricole à prioriser et actions à prendre**

10 h 15

Les membres exposent tour à tour leur vision et leurs préoccupations en lien avec la proposition de potentiel acéricole à prioriser.

M. Martin Paulette explique que la proposition de PAP actuelle est inacceptable pour le CRECA, puisque certains témoins écologiques se retrouvent dans le PAP. Il rappelle également la pression qui est mise sur les peuplements feuillus en raison de la possibilité forestière qui est surestimée pour les feuillus. Cette surestimation nuit à la protection des témoins écologiques et à la préservation du PAP.

---

M. Pierre-Luc Roussel et les membres acériculteurs trouvent que le potentiel, tel que présenté, est totalement inacceptable et la présentation entraîne une vive réaction de leur part. Ils jugent qu'il devrait y avoir un plus grand nombre de peuplements qui se qualifient pour le PAP. La confirmation par des inventaires terrain est essentielle. Plusieurs membres de la TGIRT sont en accord avec la nécessité de réaliser des validations sur le terrain.

M. Gilles Paquet rappelle que la vocation des milieux structurés et la préservation des habitats fauniques sont importantes à considérer dans ce processus de détermination du PAP.

Considérant que le MFFP attend une réponse de la TGIRT au plus tard le 10 octobre, qu'il n'y a clairement pas de consensus au sein de la TGIRT à propos de la proposition de PAP et que la majorité des membres considèrent que des validations sur le terrain sont nécessaires avant de déposer un avis officiel de la TGIRT au MFFP, Mme Amélie Denoncourt propose que la TGIRT envoie rapidement une lettre officielle au MFFP expliquant la situation et demandant un délai supplémentaire afin de pouvoir déposer un avis consensuel et éclairé sur la question du PAP. Les membres de la TGIRT sont en accord avec cette proposition d'action à prendre.

Rédiger et envoyer une lettre officielle au MFFP concernant le PAP (Amélie Denoncourt ; 10 octobre 2020)

---

## 08 Présentation des propositions de PAC 2020-2021

10 h 50

M. Pierre-Luc Roussel présente au nom des acériculteurs une proposition de PAC intitulée «Inventaire du potentiel acéricole harmonisé des UA 035-71 et 034-51».

L'objectif principal est de déterminer et spatialiser le potentiel acéricole harmonisé des UA 035-71 et 034-51, afin que tous les membres de la TGIRT Chaudière-Appalaches et le MFFP connaissent et reconnaissent les superficies pour lesquelles les acériculteurs ont des préoccupations. Les objectifs secondaires sont de 1) répondre aux besoins et préoccupations de la majorité des membres de la TGIRT qui jugent qu'une validation terrain du potentiel acéricole est nécessaire avant de pouvoir émettre des commentaires au MFFP au sujet du PAP et 2) servir à l'élaboration d'une fiche enjeux-solutions qui pourrait être intégrée dans le PAFIT afin d'officialiser les préoccupations des acériculteurs tout en bonifiant le coffre à outils du MFFP lors de la planification. Un montant de 30 000 \$ est demandé pour réaliser ce PAC.

Les acériculteurs déposeront une version officielle de leur proposition de PAC et le comité de coordination pourra par la suite donner une réponse.

### **DEC\_2020-09-10\_03**

Suite au dépôt de la proposition de PAC 2020-2021 des acériculteurs et en tenant compte des commentaires et suggestions des membres de la TGIRT, le comité de coordination a jugé admissible le PAC intitulé «Inventaire du potentiel acéricole harmonisé des UA 035-71 et 034-51» et rendra disponible un montant de 30 000 \$ pour le projet.

*(décision transmise aux membres par courriel le 29 septembre 2020)*

---

<b>09</b>	<b>Présentation de la PRANA pour l'UA 035-71</b>	12 h 50
<p>M. Jason Lamontagne présente la Programmation annuelle des interventions forestières autorisée (PRANA) pour l'UA 035-71 via la page internet du MFFP qui rend maintenant la PRANA accessible sous forme de carte interactive (cliquez sur le lien ci-après puis sur «Carte interactive des activités d'aménagement forestier de la région de la Chaudière-Appalaches») : <a href="https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/programmation-annuelle-interventions-forestieres/">https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/programmation-annuelle-interventions-forestieres/</a></p> <p>À la demande des membres de la TGIRT, M. Lamontagne rendra la PRANA disponible également sous forme de shapefiles.</p> <p>Pour ce qui est de la PRANA pour l'UA 034-51, elle sera également disponible sur la page internet identifiée ci-dessus, probablement en novembre. Un courriel sera envoyé aux membres de la TGIRT pour les prévenir de la disponibilité de cette PRANA.</p>		<p>Fournir la PRANA pour l'UA 035-71 sous forme de shapefiles (Jason Lamontagne ; septembre 2020)</p> <p>Envoyer un courriel aux membres lorsque la PRANA pour l'UA 034-51 sera disponible (Jason Lamontagne et Amélie Denoncourt ; novembre 2020)</p>
<b>10</b>	<b>Présentation des nouveaux SIP 2023-2028 et informations au sujet des consultations publiques à venir</b>	13 h 00
<p>M. Jason Lamontagne présente les SIP 2023-2028 qui feront l'objet d'une consultation des membres de la TGIRT et du public cet automne (dates à déterminer) (sur le Drive, voir la <a href="#">Présentation SIP 2023 2028 TGIRT 20200910.pdf</a>).</p> <p>Il explique qu'il est déjà nécessaire de consulter pour les SIP 2023-2028, car à partir de 2021, le MFFP sera dans l'obligation de fournir annuellement 300 % (l'équivalent de 3 ans de récolte) de chantiers consultés aux BGA, empiétant donc sur le quinquennal 2023-2028.</p> <p>M. Lamontagne mentionne que les SIP résiduels (qui n'ont pas encore été réalisés ou qui ne font pas partie d'une PRANA) du programme quinquennal 2018-2023 sont à nouveau en consultation, car ils pourraient être reportés dans le quinquennal 2023-2028. Si aucun nouveau commentaire n'est émis, ce sont les mesures d'harmonisation convenues lors des consultations pour le quinquennal 2018-2023 qui resteront en vigueur.</p> <p>La localisation potentielle des chemins et des infrastructures pour l'accès aux SIP est en cours d'élaboration par les BGA ; ils seront rendus disponibles dans les prochaines semaines une fois le travail terminé.</p> <p>M. Lamontagne présente les SIP des traitements sylvicoles commerciaux (coupes partielles, coupes de régénération et éclaircies commerciales) ainsi que les SIP des traitements non commerciaux (ceux prévues pour l'instant sont le dégagement, le nettoyage et l'éclaircie précommerciale).</p>		<p>Rendre disponible la localisation potentielle des chemins et des infrastructures (Jason Lamontagne et Amélie Denoncourt ; automne 2020)</p>

Il explique qu'une grande superficie (6 000 à 7 000 ha/an) d'éclaircie commerciale est prévue annuellement, suite aux résultats obtenus lors du PAC 2017-2018 sur l'état des peuplements éduqués et des jeunes plantations. Il faudra voir avec le comité de travail sur la Stratégie de production de bois si les BGA seront en mesure d'absorber le surplus de petit bois. Il se pourrait toutefois que la stratégie à élaborer avec l'arrivée imminente de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) vienne influencer le PAFIO.

Il est possible d'émettre ses commentaires ou préoccupations en écrivant à M. Lamontagne ([Jason.lamontagne@mffp.gouv.qc.ca](mailto:Jason.lamontagne@mffp.gouv.qc.ca)) ou en utilisant la plateforme en ligne lorsque la période de consultation publique sera débutée.

M. Lamontagne poursuit en présentant la démarche régionale prévue pour la consultation publique du PAFIO cet automne (sur le Drive, voir la présentation [PE\\_DemarcheRegionaleConsultation\\_Visuel\\_UG035.pdf](#)). Il explique que les SIP et le réseau routier préliminaire (ajouts et réfections) sont soumis à la consultation publique, que les préoccupations, intérêts et besoins sont communiqués par le public, puis que des mesures d'harmonisation sont développées ; nous obtenons ainsi une banque de SIP consultés. Cette banque de SIP est rechargée ou complètement réinitialisée selon un calendrier présenté à la diapositive 6. Une plateforme internet sera utilisée par le MFFP pour présenter les SIP, l'historique d'intervention ainsi que la PRANA.

Émettre ses commentaires sur les SIP à Jason Lamontagne (Tous ; période de consultation automne 2020)

## 11 Approbation du Rapport annuel 2019-2020 de la TGIRT

11 h 30

Mme Amélie Denoncourt présente le contenu du Rapport annuel 2019-2020 de la TGIRT afin de le faire approuver par les membres de la TGIRT (sur le Drive, voir la [Présentation TGIRT 2020\\_09\\_10.pdf](#) à partir de la diapositive 19, ou le [Rapport annuel 2019-2020](#)).

Elle passe en revue chacune des sections du rapport. Les membres sont satisfaits du contenu et apprécient le fait d'avoir un rapport à partager avec les partenaires qu'ils représentent ou à présenter à leur organisation à des fins de reddition de comptes.

### DEC\_2020-09-10\_04

M. Gilles Paquet propose et M. François Lajoie seconde :

Les membres de la TGIRT approuvent le contenu du Rapport annuel 2019-2020 de la TGIRT, afin que celui-ci puisse être transmis aux partenaires et aux personnes intéressées par le bilan des travaux de la TGIRT.

*Consensus obtenu*

**12 Demande d'appui à un projet du COBARIC**

13 h 50

M. Martin Paulette explique que le COBARIC souhaite demander une subvention à la Fondation de la Faune du Québec (FFQ) pour réaliser un projet de validation terrain des données de cours d'eau obtenues par LIDAR dans le secteur de la Rivière Portage. Pour être accepté par la FFQ, ce projet doit correspondre à des enjeux importants pour la TGIRT de la région. M. Paulette présente donc une liste d'enjeux qui pourraient être répons par le projet du COBARIC.

Mme Amélie Denoncourt propose de formuler une proposition d'enjeu plus générale qui pourrait servir à plus d'une reprise dans le cadre des travaux de la TGIRT et de ses partenaires. Elle soumettra la proposition d'enjeu par courriel pour que les membres de la TGIRT puissent la présenter aux partenaires qu'ils représentent avant de l'approuver. La décision des membres de la TGIRT sera donc prise par courriel, suite à la rencontre.

L'enjeu retenu et approuvé sera par la suite transmis au COBARIC pour l'appuyer dans son dépôt de projet.

Consultation des membres par courriel au sujet de l'appui d'un enjeu en lien avec la proposition de projet à déposer par le COBARIC (Amélie Denoncourt ; octobre 2020)

**DEC\_2020-09-10\_05**

La TGIRT Chaudière-Appalaches reconnaît que la **précision et la justesse de la cartographie forestière** est un enjeu d'importance dans la région. Une cartographie forestière précise et juste favorise l'exactitude des prescriptions sylvicoles, la gestion éclairée du développement et de l'entretien de la voirie forestière, la planification et le bon déroulement des opérations forestières, ainsi que l'identification de milieux pour lesquels il est nécessaire d'implanter des modalités d'aménagement particulières (marécages arborés, MRI, habitats fauniques, etc.). À cette fin, la TGIRT inclut dans la cartographie forestière : les données écoforestières, le réseau de voirie forestière, l'hydrologie, la topographie ainsi que toute autre donnée cartographique nécessaire à une bonne gestion intégrée des ressources et du territoire forestier.

*Consensus obtenu*

*(par courriel, suite à une période de consultation du 24 septembre au 7 octobre 2020)*

**a) Demande de mesure d'harmonisation de la Zec Jaro**

Afin de pouvoir tenir compte en amont des préoccupations de la Zec Jaro pour la cohabitation de la chasse et de l'exploitation forestière, ainsi que pour le maintien du bon état des chemins forestiers, M. Gilles Paquet souhaite déposer officiellement une demande de mesure d'harmonisation au MFFP, à inclure autant dans les prescriptions destinées aux BGA qu'à celles destinées aux acheteurs du BMMB. La Zec Jaro demande donc dorénavant que tous les travaux d'exploitation forestière (récolte et transport) sur le territoire de la Zec se réalisent en période de gel hivernal.

**b) Fusion des UA**

M. Stéphane LeBel réalise un point de suivi concernant le dossier de la fusion des UA. Suite à la présentation qui avait été faite à la TGIRT du 4 décembre 2018, une consultation des membres de la TGIRT a été faite et 8 organismes ont réagi. Le MFFP a répondu à la principale préoccupation émise en expliquant qu'il serait possible de maintenir la spécificité de la Seigneurie de Lotbinière dans les PAFI malgré qu'il n'y ait plus qu'une seule UA. Le 1<sup>er</sup> avril 2020, la fusion des UA a été annoncée officiellement : l'UA 121-71 sera en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> avril 2023.

M. Pablo M. Rousseau en profite pour annoncer qu'il n'y aura finalement pas de demande de siège supplémentaire pour la Seigneurie de Lotbinière. Une table de concertation locale sera créée et des représentants du MFFP et du MERN seront invités à y siéger. M. Rousseau pourra servir de courroie de transmission entre la table de concertation locale et la TGIRT en faisant circuler les informations pertinentes.

**c) Données géomatiques à inclure à une entente de partage de données**

Mme Amélie Denoncourt rappelle qu'une entente de partage de données géomatiques sera signée pour plusieurs années entre le MFFP et la MRC de Montmagny (en tant que délégué pour la coordination du PADF et de la TGIRT). Les délégués sont donc invités à faire connaître leurs besoins en données géomatiques pour les années à venir afin que ces données soient indiquées dans l'entente.

**d) Dates des prochaines rencontres**

Mme Amélie Denoncourt invite les membres de la TGIRT à inscrire les dates suivantes à leur agenda pour les prochaines rencontres :

- Jeudi, 3 décembre 2020
- Jeudi, 11 février 2021
- Jeudi, 10 juin 2021
- Jeudi, 9 septembre 2021

---

**e) Assemblée des partenaires**

Mme Amélie Denoncourt explique qu'en raison du contexte de pandémie, l'Assemblée des partenaires prévue en juin, puis en septembre, a été reportée en décembre. La situation sera réévaluée un peu plus tard dans l'automne. D'ici là, les mandats des délégués se poursuivent.

**f) Entrevues individuelles**

Mme Amélie Denoncourt explique que certaines entrevues individuelles ont déjà eu lieu et que d'autres sont déjà prévues. Elle encourage les membres qui n'ont pas encore répondu à l'invitation à la contacter pour qu'un rendez-vous puisse être cédulé.

---

**14 Fin de la rencontre**14 h 20

---

**COMPTE-RENDU PRÉPARÉ ET FINALISÉ LE 29 SEPTEMBRE 2020 PAR :****Amélie Denoncourt, ing. f.**

Coordonnatrice du PADF et de la TGIRT pour la région de la Chaudière-Appalaches

**COMPTE-RENDU APPROUVÉ PAR LA TGIRT LE 3 DÉCEMBRE 2020**